

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique » **Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale**

Phase 3

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Le ministère de la Santé et des Services sociaux
Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
La Société d'habitation du Québec
Le Fonds de recherche du Québec - Société et Culture

Volets offerts :	bourses postdoctorales, projets de recherche, synthèses des connaissances
NOUVEAUTÉ	ouverture chercheurs autonomes (conditions précisées dans le document)
Durée :	variables selon les volets
Montant :	variables selon les volets
Enveloppe totale :	791 000 \$
Lettre d'intention :	mercredi 14 janvier 2015 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 1 ^{er} avril 2015 à 16 h

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

CONTEXTE 3

BESOINS DE RECHERCHE 5

CONDITIONS DU CONCOURS, DE LA SUBVENTION ET DE LA BOURSE..... 8

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS..... 11

DÉFINITION DES VOLETS 12

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR TOUS LES
DEMANDEURS..... 12

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION 14

*STAGIAIRES POSTDOCTORAUX, CHERCHEURS UNIVERSITAIRES, DE COLLÈGE ET
D'ÉTABLISSEMENT..... 14*

CHERCHEURS AUTONOMES..... 18

DATES DU CONCOURS ET ANNONCE DES RÉSULTATS 19

RENSEIGNEMENTS 20

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS..... 21

ANNEXE 2 – CHERCHEURS AUTONOMES - DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE
RECHERCHE ET LES SYNTHÈSES DES CONNAISSANCES 22

ANNEXE 3 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES..... 23

ANNEXE 4 - GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES UTILISÉE LORS DES
ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE 24

INTRODUCTION

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions visant à améliorer les connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les besoins prioritaires établis pour ce programme de recherche sont précisés dans le présent document et les demandeurs doivent s'y référer explicitement afin que leur proposition soit jugée pertinente.

Le développement de nouvelles connaissances devrait permettre à la fois :

- de mieux comprendre les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et les dynamiques qui les génèrent dans toutes leurs complexités;
- d'en évaluer correctement les répercussions pour les individus et pour les communautés, de même que pour l'ensemble de la société et de l'économie;
- de participer au développement d'approches novatrices et durables pour améliorer les conditions de vie des individus et des communautés.

Dans chaque proposition, les chercheurs doivent s'assurer de maximiser les retombées des résultats de leur recherche en proposant et en établissant des conditions pour en favoriser le transfert et la vulgarisation auprès des milieux de la décision et de l'intervention concernés. Le cas échéant, il est suggéré d'établir en amont des collaborations avec des centres et organismes de soutien à la liaison et au transfert¹ pour se donner des outils qui permettront de maximiser l'impact de ces retombées.

CONTEXTE

La pauvreté est un phénomène complexe qui recouvre des réalités multiples. Dans une société d'abondance et de consommation, être en situation de pauvreté pourrait paraître peu probable. Toutefois, cette situation existe et les personnes qui la vivent éprouvent des difficultés multiples, du stress et même de l'exclusion². La pauvreté peut également s'accompagner d'un sentiment de marginalisation et affecter l'estime de soi, voire mener au sentiment d'impuissance. On constate aussi que la pauvreté se manifeste de manière particulière selon l'âge, le sexe ou le lieu de résidence des personnes et à l'occasion d'événements de vie qui peuvent faire en sorte que les ménages s'appauvrissent (divorce, faillite, maladie, etc.).

Les connaissances scientifiques ont permis de constater que la pauvreté trouve souvent ses origines dans des facteurs structurels d'ordre social et économique : les crises financières, les aléas du commerce international, les fermetures d'entreprises et les mises à pied massives, la détérioration du milieu urbain, la décroissance démographique et économique en région, les changements au sein des solidarités familiales, certaines politiques publiques, etc. Les réflexions actuelles sur le développement durable utilisent largement les plaidoyers pour une plus grande interaction entre le développement économique et le développement social en vue de lutter notamment contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques.

¹ Les centres et les organisations de liaison et de transfert – dont voici quelques exemples - ont la mission de faciliter et d'harmoniser les échanges de connaissances entre les milieux de recherche et de la pratique dans des domaines d'intervention précis : Centre canadien pour la mobilisation des connaissances, Centre de collaboration nationale des méthodes et outils en santé publique au Canada, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec, Centre d'excellence provincial au CHEO en santé mentale des enfants et des ados, Centre francophone d'informatisation des organisations, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, etc.

² http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_lionel-henri_groulx.pdf

Appel de propositions

Plus spécifiquement, il est maintenant reconnu que les caractéristiques socioéconomiques (scolarité, emploi, revenu, etc.) ont un impact sur la santé. Les exemples abondent pour illustrer l'association entre ces caractéristiques et divers problèmes de santé comme les principales maladies chroniques et infectieuses, certains types de traumatismes, les problèmes de santé mentale et d'adaptation sociale ou encore les problèmes de développement chez les jeunes enfants. Les individus appartenant aux groupes les plus défavorisés risquent davantage de présenter différents types de maladies, d'en souffrir à un plus jeune âge ou de mourir plus tôt que ceux des groupes plus avantagés. Qui plus est, on observe que plus la privation socioéconomique est longue, plus les dommages sur la santé sont importants. Les recherches montrent aussi que plus les conditions socioéconomiques se détériorent, plus l'impact sur une multitude d'autres particularités s'accroît : la diminution de l'estime de soi induit par les échecs répétés, le sentiment d'exclusion qui incite à l'abandon des aspirations, l'apparition de problèmes de santé mentale, etc.

Il est de plus en plus évident, au fur et à mesure que les recherches se multiplient sur ces questions, que la lutte contre la pauvreté, qui comprend notamment des actions sur les inégalités sociales ou de santé, le décrochage scolaire en particulier dans les milieux défavorisés, etc. est une préoccupation importante au Québec. Selon la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale votée à l'unanimité en 2002 et le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*³, la lutte contre la pauvreté constitue un travail de longue haleine qui ne se limite pas à contrer l'insuffisance de revenus. Elle doit favoriser l'intégration sociale des personnes, assurer leur santé et leur éducation et agir sur l'ensemble des déterminants de la pauvreté. Ultimement, l'objectif du Plan d'action est de permettre aux personnes en situation de pauvreté d'en sortir et ainsi, d'améliorer les conditions de vie des générations à venir et d'influencer favorablement leur situation (extraits pp 9-10). L'un des grands objectifs de ce plan est de rendre plus efficient l'ensemble des interventions qui vont dans le sens de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, il reconnaît qu'un effort devra être mis sur le développement et le renforcement de l'approche préventive à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le créneau de la recherche sur la question est un outil particulièrement bien adapté pour s'assurer de bien comprendre les acteurs, les enjeux et les environnements ainsi que de bien mesurer les impacts des mesures en place afin d'intervenir adéquatement.

Certains résultats des recherches menées dans le cadre des phases 1 et 2 de l'Action concertée sur la Pauvreté et l'exclusion sociale, réunissant plusieurs partenaires et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), ont été réinvestis dans le second *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Afin de rapprocher les processus décisionnels des communautés, ce Plan d'action a permis d'annoncer, notamment, le rehaussement du financement destiné aux interventions régionales et locales. L'assouplissement des normes du Fonds québécois d'initiatives sociales a aussi permis de rehausser la flexibilité du financement offert pour les interventions territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans la suite des deux premières actions concertées sur la *Pauvreté et l'exclusion sociale*⁴ et dans la foulée de l'avis du CEPE *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, divers

³ MESS, (2010) Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le Québec mobilisé contre la pauvreté, Gouvernement du Québec, juin, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf

⁴ Les informations sur les projets financés dans les deux premières phases sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php#Pauvrete_1
http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php#Pauvrete_2

Appel de propositions

partenaires s'associent à cette initiative de recherche en identifiant des priorités autour des inégalités socioéconomiques et de la mobilité sociale et économique, du rôle et des retombées de la formation continue, de l'insécurité alimentaire, du logement et de la connaissance et phénomène de l'itinérance.

Pour le présent appel de propositions, plusieurs besoins et questions de recherche interpellent les partenaires. Compte tenu des considérations multisectorielles et multidisciplinaires inhérentes à la recherche sur cette problématique, les chercheurs doivent être sensibles au fait que les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale peuvent prendre de multiples visages : personnes prestataires de l'aide sociale, immigrants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, étudiants, personnes itinérantes, travailleurs précaires, etc. Lorsque cela peut s'appliquer, il est souhaité que cette hétérogénéité soit abordée et que les populations touchées soient bien identifiées afin d'avoir une perspective globale dans la façon d'appréhender l'objet d'étude.

Finalement, les chercheurs sont invités à prendre en considération la préoccupation suivante, transversale à l'ensemble de cet appel de propositions afin de maximiser les retombées de leurs recherches : **comment utiliser les différentes connaissances issues des recherches et des expérimentations novatrices et efficaces en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les intégrer dans les politiques, les actions et les interventions?** La réponse à cette préoccupation sera évaluée notamment à travers les critères sur les retombées du projet de recherche et le plan de transfert prévu.

Les chercheurs sont invités à prendre acte des projets déjà subventionnés dans les deux premières actions concertées afin d'éviter de les dupliquer; ils doivent également faire état dans leurs propositions des connaissances déjà disponibles sur leur sujet, que ce soit au niveau national ou international.

BESOINS DE RECHERCHE

Tous les besoins de recherche qui suivent sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit **l'amélioration des connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale**. Les propositions doivent être explicitement reliées à un ou plusieurs de ces besoins dans le formulaire. La numérotation est uniquement prévue à cette fin et ne vise pas à octroyer un ordre d'importance à l'une ou l'autre des priorités. Les chercheurs doivent indiquer clairement, dans le formulaire, le ou les besoins auxquels leur demande fait référence.

1. Inégalités socio-économiques et mobilité économique et sociale

De nombreuses zones doivent encore être explorées pour nous permettre de mieux comprendre le vaste sujet des inégalités socio-économiques et de la mobilité économique et sociale. En complément à l'étude des inégalités, quel est l'état actuel de l'« ascenseur social » au Québec, qui a permis à des générations depuis la Révolution tranquille de gravir divers échelons de revenus (mobilité économique observable notamment à l'aide des transitions entre les déciles ou quintiles de revenus), échelons occupationnels (mobilité sociale, ascendante et descendante, observable notamment à l'aide des tables de mobilité)? Cet « ascenseur social », notamment à travers l'accès au système d'éducation, est-il toujours aussi performant, plus performant que jamais, moins performant qu'il ne l'a déjà été? À cet égard, comment la situation du Québec se compare-t-elle par rapport à celle des autres provinces et territoires, des États-Unis et des pays européens? Qu'est-ce que l'état actuel de l'« ascenseur social » laisse présager pour l'avenir? Quelles mesures actuelles devraient être

Appel de propositions

maintenues et quelles sont les nouvelles à envisager pour favoriser une plus grande mobilité économique et sociale ascendante?

2. Rôle et retombées de la formation continue face aux inégalités socio-économiques

Le rôle que joue la formation initiale dans la lutte aux inégalités socio-économiques et à la pauvreté et l'exclusion sociale est indéniable. Cette question a notamment été abordée sous l'angle des coûts économiques et sociaux⁵ liés à l'absence d'un premier diplôme ou d'une première formation qualifiante et à ses conséquences sur les individus.

Le rehaussement du niveau de formation initiale reste cependant possible par l'entremise de la participation des adultes aux différents services offerts en éducation des adultes et en formation continue tout au cours de leur vie (ex. dans les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle, les services d'éducation des adultes à l'enseignement supérieur, en entreprise, en formation à distance à différents ordres d'enseignement, dans les organismes d'action communautaire autonome).

À cet égard, de quelles façons la participation des adultes à la formation continue contribue-t-elle à contrer les inégalités socioéconomiques et à favoriser une mobilité sociale et économique ascendante? Quels types de retombées individuelles, sociales et économiques engendrent-elles au Québec? Quels facteurs font varier la nature et l'ampleur de ces retombées? Est-ce, par exemple, le contexte socioéconomique? Les types, les lieux ou la nature des formations? Les acquis de l'adulte – ex. niveaux d'études et compétences en littératie – lors de l'entrée en formation continue?

Qu'en est-il si on compare la participation des adultes et ses retombées au Québec avec la situation des autres provinces et territoires et/ou avec d'autres pays (ex. États-Unis et pays européens)? Quels enseignements peut-on tirer de ces analyses pour soutenir les actions en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale?

3. Insécurité alimentaire

Portées par divers acteurs et réalisées dans différents milieux, plusieurs interventions existent au Québec pour favoriser la sécurité alimentaire ou réduire l'insécurité alimentaire⁶. Ces actions peuvent toucher des déterminants individuels ou collectifs et viser différents objectifs comme apporter une aide d'urgence au manque de nourriture, favoriser l'autonomie alimentaire des personnes et des collectivités, promouvoir une alimentation saine ou agir sur le système alimentaire. Parmi toutes ces actions, il convient de cibler les plus efficaces pour réduire l'insécurité alimentaire et les inégalités sociales de santé qui y sont associées.

Cette priorité de recherche vise à répondre aux questions suivantes : Au Québec, quelles initiatives et quelles politiques publiques contribuent de façon majeure à la réduction de l'insécurité alimentaire et à l'atténuation de ses conséquences sur la santé des personnes? Comment y parviennent-elles et quels sont les conditions favorables et les obstacles rencontrés dans l'atteinte de ces objectifs? Les initiatives communautaires et privées, de

⁵ Voir entre autres : Fortin, Pierre (2008), Les sans-diplôme au Québec : Portrait d'ensemble, Présentation, UQAM, Montréal. Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec (2009), Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire, 67 p.

⁶ <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2013001/article/11889-fra.htm> Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008) *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*, 37 p.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-208-01.pdf> tiré de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale <http://www.fao.org/docrep/003/w3613f/w3613f00.htm>

Appel de propositions

même que les politiques publiques aux paliers central, régional ou local peuvent être étudiées afin de dégager la meilleure combinaison d'actions à privilégier dans le contexte québécois.

4. Logement de transition, quels impacts sur les usagers?

Depuis 1997, la SHQ a investi dans la réalisation de logements du Volet III du programme AccèsLogis Québec (ACL) et dans l'octroi d'une aide au paiement du loyer dans le cadre, notamment du projet Chez soi. Environ 60 % de ces logements réalisés sont de type transitoire avec services dont le financement est assuré, notamment par d'autres organismes. Ces logements visent à soutenir des citoyens ayant des besoins particuliers (ex. victimes de violence conjugale, personnes itinérantes, toxicomanes, etc.) dans une démarche de transition vers l'autonomie. Par la signature d'un contrat de vie, ces derniers s'engagent dans une démarche de prise en charge personnelle, de réorganisation de vie ou d'insertion sociale. Plusieurs de ces projets d'habitation communautaire, offrant ce type de logement sur une base temporaire, continuent de voir le jour sans en connaître les impacts sur ses clientèles et les enjeux qui peuvent en découler. Si l'aspect transitoire est perçu par certains usagers comme un incitatif à se remettre en mouvement, la fin de l'hébergement signifie-t-elle un retour à la pauvreté pour d'autres usagers? À long terme, quel est l'impact de la formule transitoire sur les usagers? Certaines formules conviennent-elles mieux à certains profils d'usagers?

5. Développement des connaissances liées à la mesure du phénomène de l'itinérance

Ce besoin est réservé au volet « synthèse des connaissances »

Un premier portrait des personnes en situation d'itinérance au Québec⁷ vient d'être complété par le ministère de la Santé et des Services sociaux avec l'aide de plusieurs collaborateurs. Il documente, à partir d'indicateurs provenant des ressources d'hébergement d'urgence en itinérance et d'autres ressources d'hébergement recevant des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, l'utilisation des lits d'urgence et des lits de transition ainsi que certaines caractéristiques des personnes qui utilisent ces ressources. Il documente également certains déterminants structureaux de l'itinérance, soit le revenu, le logement, l'insécurité alimentaire et le réseau d'entraide, et ce, à partir de données administratives et d'enquête. Ceux-ci ont un lien étroit avec la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce portrait constitue donc un outil précieux pour alimenter les travaux visant à assurer la surveillance⁸ du phénomène de l'itinérance, phénomène dont la mesure est complexe.

Ce besoin de recherche vise à bonifier les travaux réalisés dans le cadre du portrait de l'itinérance et d'apporter de nouvelles connaissances afin d'alimenter les travaux de surveillance de ce phénomène. Pour ce faire, à partir de la littérature existante et en complémentarité avec les travaux menés dans le cadre du portrait de l'itinérance, quels sont les méthodes et les outils de collecte de données ainsi que les indicateurs utilisés pour mesurer le phénomène de l'itinérance et ses déterminants ? Quelles sont les pratiques novatrices en la matière, autant à l'échelle nationale qu'internationale, dont il serait pertinent de s'inspirer dans une perspective de surveillance ? De plus, comment les types d'itinérance

⁷ Publication à paraître à l'automne 2014. D'ici là, le document pourra être rendu accessible aux candidats sur demande en communiquant par courriel avec la personne suivante : Marc Belanger (marc.belanger@frq.gouv.qc.ca).

⁸ La surveillance est un processus continu d'appréciation de l'état de santé de la population et de ses déterminants par la collecte, l'analyse et l'interprétation des données sur la santé et ses déterminants à l'échelle d'une population ou d'un sous-groupe (Thacker et coll., 1986).

Appel de propositions

et d'hébergements (itinérance chronique, cyclique, situationnelle, lits d'urgence, lits de transition, hébergement permanent) sont-ils définis dans les approches recensées ? Lorsqu'il est question des personnes à risque d'itinérance, quels sont les indicateurs qui ont été utilisés pour circonscrire cette réalité ? Enfin, comment ces éléments peuvent-ils être mis à profit pour la surveillance du phénomène de l'itinérance au Québec ?

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **le ou les besoins** (exemple : 1, 2, 3, etc.) auxquels leur proposition se rattache;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche intersectorielle et multidimensionnelle dans le traitement des besoins de recherche;
- Afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes, **doivent prendre en considération** les dimensions suivantes : l'analyse différenciée selon les sexes; les caractéristiques des différentes régions du Québec. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

CONDITIONS DU CONCOURS, DE LA SUBVENTION ET DE LA BOURSE

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/AC_2015-2016-fre%20.pdf

Ce concours est conforme aux normes établies dans le cadre des Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec, document disponible à l'adresse suivante :

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/regles-generales.pdf>

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous différents volets : bourses postdoctorales, projets de recherche et synthèses des connaissances.
- Le début de la période des subventions est établi au 1^{er} juillet 2015 et la date de fin est variable selon les volets.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention.
- Les montants prévus par volet sont précisés dans la section *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes liées directement à la réalisation du projet.
- Sous réserve de la disponibilité budgétaire pour le *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*⁹, les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membre régulier peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$/par an et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement.

⁹ http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7.

Se référer au professionnel responsable du programme afin de connaître les disponibilités budgétaires actuelles.

Appel de propositions

- Un chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de responsable.
- **Les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (chercheur responsable ou cochercheur) pour un maximum de quatre demandes et ce, pour l'ensemble des volets.**
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme Actions concertées](#).
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FROSC. Elles sont organisées par le FROSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Après le dépôt du rapport final, une rencontre de transfert de connaissances est organisée par le Fonds, après laquelle le rapport final est publié sur son site Internet.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FROSC a développé le Guide 1 : 4 : 20¹⁰ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société d'Habitation du Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec - Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

POUR LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX, CHERCHEURS UNIVERSITAIRES, DE COLLÈGE ET D'ÉTABLISSEMENT :

- Le Fonds entend soutenir des recherches répondant aux plus hauts standards de qualité scientifique. Les chercheurs sont invités à prendre connaissance des [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#) et de la [Politique pour une conduite responsable en recherche](#) qui servent de base à cet engagement du Fonds.
- La liste des postes budgétaires admissibles est consignée à l'annexe 1 du présent document. Consulter les [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#) pour plus de détails sur les dépenses admissibles.

¹⁰ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20)
<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

Appel de propositions

- Les chercheurs qui présenteront une demande à titre de responsable doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts¹¹ suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHC, CE.

POUR LES CHERCHEURS AUTONOMES (responsable de la demande) :

Ce statut est rendu disponible de façon exceptionnelle dans le cadre du présent concours. Les chercheurs autonomes qui satisfont aux critères ci-bas devront utiliser le statut de CHS pour s'identifier à titre de responsable dans les formulaires de lettre d'intention et de demande de ce concours¹².

Dans le cadre du présent concours, un **chercheur autonome est défini** comme suit :

- doit détenir un doctorat ou faire la preuve qu'il possède à la fois une formation et une expérience jugées suffisantes pour mener un projet de recherche à terme en plus de posséder l'expertise scientifique nécessaire pour ce faire;
- doit faire la démonstration dans son devis qu'il possède les qualités pour contribuer au développement de nouvelles connaissances;
- ne doit pas avoir de poste régulier dans un établissement collégial ou universitaire ou dans un établissement universitaire du réseau de la santé et des services sociaux ;
- doit être associé à un organisme à but non lucratif (OBNL) admissible au FQIS¹³ et avoir signé avec ce dernier une lettre d'entente afin de recevoir une aide financière, le cas échéant. C'est cet établissement qui doit être inscrit comme établissement gestionnaire de la subvention dans les formulaires de lettre d'intention et de demande de subvention;
- ne doit pas être admissible aux statuts¹⁴ de chercheur régulier dans les concours du FRQSC (CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CE).

Le chercheur autonome qui souhaite répondre à cet appel de propositions doit démontrer qu'il répond aux exigences de la présente définition au moment du dépôt de la lettre d'intention.

Par ailleurs, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)¹⁵, agira à titre de gestionnaire (plutôt que le FRQSC) pour les projets des chercheurs autonomes financés et sera en charge des aspects suivants :

- la réponse aux candidats pendant le concours (uniquement pour les questions en lien avec l'admissibilité et le budget);
- l'octroi et l'annonce des résultats parmi les projets des chercheurs autonomes retenus;
- le versement, l'administration et le suivi de l'aide financière pour les octrois aux bénéficiaires;
- l'application des normes et des règles d'utilisation de l'aide financière ainsi que le respect des conditions énoncées dans les Orientations et normes du FQIS;

¹¹ Consulter le programme Actions concertées pour connaître la définition et les conditions d'admissibilité pour chacun de ces statuts.

¹² C'est le statut du chercheur responsable qui détermine si le projet est reçu dans le volet réservé aux chercheurs autonomes ou dans le volet régulier. Les chercheurs autonomes qui voudront se joindre à une demande portée par un chercheur autonome devront apparaître dans la section « membres collaborateurs ».

¹³ http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/FQIS_Orientations_normes.pdf

¹⁴ Consulter le programme Actions concertées pour connaître la définition et les conditions d'admissibilité pour chacun de ces statuts.

¹⁵ Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) est géré par la Direction du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (DSACAIS), de la Direction générale adjointe de l'Action communautaire (DGAAC), qui loge au sein de la Direction générale des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire (DGPASAC) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Appel de propositions

- la gestion, le suivi administratif et la conservation des dossiers des candidats et des récipiendaires;
- le suivi du dépôt du rapport final au ministre et au FRQSC par les organismes sans but lucratif auxquels sont associés les chercheurs autonomes ainsi que, le cas échéant, des rapports intérimaires.
- le secrétariat veillera également à informer les récipiendaires qu'ils ont l'obligation de participer aux rencontres de suivi et de transfert organisées par le FRQSC et que les frais de participation à ces rencontres doivent être prévus à même l'octroi obtenu;

La liste des postes budgétaires admissibles est consignée à l'annexe 2 du présent document¹⁶. Consulter les « Orientations et normes » du FOIS¹⁷ pour plus de détails sur les dépenses admissibles.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS*

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximums
POUR LES CHERCHEURS UNIVERSITAIRES, DE COLLÈGE ET D'ÉTABLISSEMENT			
Octroi et gestion des subventions par le FRQSC			
Soutien à la relève**	Bourses postdoctorales***	2 ans (4 sessions)	40 000 \$/an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projets de recherche	2-3 ans	160 000 \$
	Synthèses de connaissances	1 an	50 000 \$
POUR LES CHERCHEURS AUTONOMES****			
Octroi et gestion des subventions directement par le FOIS (MESS)			
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projets de recherche	2-3 ans	200 000 \$
	Synthèses des connaissances	1 an	50 000 \$

* Dans le cadre de ce concours, l'attribution des subventions et de bourses se fera en fonction du mérite déterminé lors de l'évaluation scientifique, tous volets et catégorie de demandeurs confondus.

** Afin de soutenir la relève sur la thématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le FRQSC offrira des suppléments de bourses de maîtrise, doctorales et postdoctorales dans le cadre de ses programmes réguliers. Parmi les étudiants récipiendaires des bourses des programmes réguliers, ceux dont les projets seront jugés en lien avec la thématique de cette Action concertée (par un comité d'évaluation de pertinence composé du Fonds et de ses partenaires) se verront offrir le supplément de bourse d'une valeur de 5 000 \$ (max de 3 suppléments par année). Ils seront également invités à prendre part aux rencontres de suivi et de transfert de cette Action concertée.

*** Un maximum d'une bourse postdoctorale pourra être offert dans le cadre de ce concours.

**** Un maximum d'une subvention portée par un chercheur autonome pourra être accordé dans le cadre de ce concours.

¹⁶ Les chercheurs autonomes doivent remplir leur grille budgétaire selon le modèle présenté à l'annexe 2. Pour obtenir une version électronique de cette grille, vous pouvez vous adresser à monsieur Guy Fréchet (guy.frechet@mess.gouv.qc.ca). Les chercheurs autonomes sont par ailleurs invités à inscrire une valeur nulle dans toutes les cases de la grille budgétaire telle qu'elle apparaît dans le formulaire électronique du FRQSC afin de permettre la sauvegarde.

¹⁷ http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/FOIS_Orientations_normes.pdf

DÉFINITION DES VOLETS

Bourses postdoctorales

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et ce, dans divers milieux de recherche. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses postdoctorales du FRQSC.

Projets de recherche

Projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Dans leurs propositions, les demandeurs doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.

Synthèses des connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR TOUS LES DEMANDEURS

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.frqsc.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volets bourses de recherche postdoctorale, projets de recherche et synthèses de connaissances) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)), également disponible dans le site Web du FRQSC. Les chercheurs autonomes qui agissent à titre de chercheurs responsables devront quant à eux déposer un CV abrégé¹⁸.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à l'évaluation de pertinence¹⁹, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

¹⁸ Le chercheur autonome doit fournir un CV abrégé d'au maximum 5 pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre, 1) la formation, 2) l'expérience et 3) les publications ou autres réalisations scientifiques. Ce CV abrégé sera joint à la demande et considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe. Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format PDF et transmis par courriel aux coordonnées présentées à la fin du document, et ce, au plus tard à la date limite du concours (pour l'une et l'autre des étapes).

¹⁹ Consulter la grille de signification des notes et des cotes utilisée par les comités d'évaluation disponible à l'annexe 4

Appel de propositions

Bourses postdoctorales en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	10 points

Projets de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	10 points

Synthèses des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i></p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	<p>25 points</p>
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	<p>15 points</p>

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront **tenir compte des commentaires et suggestions** faits à cette étape **ou justifier** dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « Mon dossier électronique et curriculum vitae », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.frqsc.gouv.qc.ca). Les chercheurs autonomes qui agissent à titre de responsables devront quant à eux présenter un CV abrégé.²⁰ L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

²⁰ Voir la notice 18.

STAGIAIRES POSTDOCTORAUX, CHERCHEURS UNIVERSITAIRES, DE COLLÈGE ET D'ÉTABLISSEMENT

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement déposées par les chercheurs universitaires, de collèges et d'établissements sont les suivants :

Bourses postdoctorales en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet de recherche, sa valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et sa contribution à l'avancement des connaissances (15 pts) • Clarté et précision de l'approche théorique et des objectifs, pertinence de la méthodologie ou de la démarche utilisée et réalisme du calendrier (25 pts) 	<p>40 points</p> <p><small>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</small></p>
Pertinence du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et qualité du milieu de recherche en lien avec le projet proposé et valeur ajoutée du choix du milieu de recherche par rapport à la formation doctorale (10 pts) • Intégration du candidat au milieu de recherche (5 pts) 	15 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence par rapport au projet de recherche proposé (dossier scolaire, formation, bourses reçues, lettres d'évaluation des répondants) (10 pts) • Réalisations scientifiques (publications scientifiques, communications scientifiques, etc.) et expériences pertinentes (assistantat de recherche, assistantat d'enseignement, charges de cours, etc.) (15 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points

Projets de recherche (chercheurs universitaires, de collège et d'établissement)		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) Adéquation entre l'expertise en présence et celle nécessaire pour la réalisation du projet (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Synthèses des connaissances (chercheurs universitaires, de collège et d'établissement)		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts) • Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts) 	<p>45 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i></p>
Capacité scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) • Adéquation entre l'expertise en présence et celle nécessaire pour la réalisation du projet (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	25 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

CHERCHEURS AUTONOMES

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement déposées par les chercheurs autonomes sont les suivants :

Projets de recherche (chercheurs autonomes)		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétence du ou des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> Quantité et qualité des expériences et des réalisations du ou des chercheurs (considérant l'avancement en carrière) (10 pts) Adéquation entre l'expertise en présence et l'expertise nécessaire pour la réalisation du projet (10 pts) 	<p>20 points</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (15 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (10 pts) 	<p>30 points</p>

Synthèses des connaissances (chercheurs autonomes)		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts) • Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétence du ou des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et qualité des expériences et des réalisations du ou des chercheurs (considérant l'avancement en carrière) (13 pts) • Adéquation entre l'expertise en présence et l'expertise nécessaire pour la réalisation du projet (12 pts) 	<p>25 points</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (15 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	<p>30 points</p>

DATES DU CONCOURS ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 14 JANVIER 2015** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. La date du courriel en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 9 février 2015.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. La date du courriel en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 22 juin 2015.

Le début des projets est prévu pour le 1^{er} juillet 2015.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

(spécifier le nom du concours dans l'objet et le numéro de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

Programme Actions concertées

Concours : Pauvreté et exclusion sociale

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marc Bélanger

Chargé de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Madeleine Joseph

Technicienne en administration

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184

Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

Pour obtenir plus d'informations sur l'admissibilité des chercheurs autonomes, sur les dépenses admissibles pour ces derniers de même que sur les conditions d'octroi et de gestion des subventions qui pourraient leur être offertes :

Guy Fréchet

Direction de la recherche

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Téléphone : (418) 646-0425, poste 86069

Courriel : guy.frechet@mess.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS POUR LES PROJETS DE RECHERCHE ET LES SYNTHÈSES DES CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année*	2 ^e année*	3 ^e année*	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

■ Dépenses non admissibles
 * Selon le nombre d'années autorisées dans le volet choisi.
 ** Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits et les chercheurs sont invités à s'adresser au Fonds pour s'en assurer avant de procéder à leur demande.

ANNEXE 2 – CHERCHEURS AUTONOMES - DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE ET LES SYNTHÈSES DES CONNAISSANCES

Conformément aux « Orientations et normes » du FQIS²¹, les dépenses admissibles et non admissibles sont les suivantes :

Dépenses admissibles

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation du projet;
- les salaires, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional;

Dépenses non admissibles

- les dépenses allouées à la réalisation des projets qui sont antérieurs à son acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives, projets et interventions déjà réalisés;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses d'immobilisation;
- les dépassements de coûts;
- les ressources humaines ou autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

DÉPENSES*	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	
Salaire du ou de la responsable				Rémunérations
Autres formes de rémunération (assistant, secrétaire, technicien, etc.)				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				Autres dépenses pour la réalisation du projet
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipement				
Frais de location de locaux et d'équipement				
Frais de télécommunications				
Fournitures informatiques				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipements				
Autres				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Toutes les dépenses doivent être justifiées dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire.

²¹http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/FQIS_Orientations_normes.pdf

ANNEXE 3 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole. Aux fins du présent concours, les partenaires reconnaissent la même propriété intellectuelle aux chercheurs autonomes et se réservent les mêmes droits concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires et ceux concernant le rapport final et les résultats de recherche.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citation habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable, y compris s'il s'agit d'un chercheur autonome, octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

ANNEXE 4 - GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES UTILISÉE LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE

GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
Exceptionnelle		
Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	A +
Remarquable		
Présente des forces ou des qualités qui excèdent les normes scientifiques	85 à 89,9 %	A
Excellente		
Répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	A -
Très bonne		
Présente une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79,9 %	B+
Bonne		
Présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	B
Importantes faiblesses	60 à 69,9 %	C
Insuffisante	59,9 % et moins	D
Cote attribuée à une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires , tel qu'indiqué dans le programme		Z

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.